



RAPPORTS ET COMPTES 2024

DEPUIS 1919
coop

SOMMAIRE

Édito

Le groupe COOP

Rapport du Conseil d'administration
à l'Assemblée Générale Ordinaire

Les comptes annuels

Rapport des Commissaires
aux comptes sur les comptes annuels

Convocation à l'assemblée générale

Résolutions à l'assemblée générale

Rapport Économie Sociale et Gouvernance

3

4

11

15

??

21

25

29

ÉDITO



Ralph
BINGINOT

Président Directeur
Général

L'année 2024 a été une année de réorganisation complète de notre groupe. Compte tenu du risque que faisait peser le modèle de la location gérance sur la pérennité de notre coopérative, nous avons été contraints de résilier ces contrats au 30 novembre 2024, et de stopper l'exploitation des 7 magasins concernés, dont les résultats au global étaient depuis de nombreuses années très déficitaires, du fait des loyers très élevés supportés.

Le Groupe s'est donc recentré depuis le 1^{er} décembre 2024 sur les 9 magasins dont la coopérative détient les fonds de commerce en pleine propriété. Cela permettra de pérenniser notre activité dans la durée, grâce à un périmètre de magasins plus réduit, mais structurellement générateur de trésorerie. Après des années de ventes d'actifs destinées à financer une activité opérationnelle déficitaire, notre Groupe revient donc enfin dans un modèle sain, dans lequel c'est l'activité opérationnelle des magasins qui permet de générer la trésorerie nécessaire à l'investissement dans les outils de production.

Il s'agit bien entendu d'un sacrifice immense que de devoir se séparer de certains magasins historiques et d'équipes formidables, qui nous accompagnaient depuis de nombreuses années et parfois même sur plusieurs générations. Néanmoins, nous sommes soulagés de savoir que l'ensemble des équipes magasins ont pu être reprises par les structures des nouveaux associés U, qui ont acheté ces fonds de commerce, préservant ainsi l'ensemble des emplois, sauf malheureusement dans les services supports, où un PSE de 14 personnes a été incontournable.

Il est temps à présent de penser à l'avenir, et aux nombreux projets qui ont été lancés dès fin 2024, et qui permettront à notre coopérative de relever la tête et de reprendre la voie de la croissance, avec un accent sur les axes stratégiques suivants:

- le renforcement du sociétariat et du soutien au pouvoir d'achat de nos sociétaires
- le développement et la mise en avant des marques propres U et des petits prix
- la notoriété de nos offres métier et notamment boucherie
- la multiplication des produits locaux achetés en direct auprès des producteurs de proximité

Ce sont ces 4 piliers de notre stratégie commerciale et sociétale qui guideront nos actions au cours des mois et années qui viennent, et permettront de redresser et pérenniser notre coopérative, dans le respect et la continuité des valeurs que nous défendons et espérons incarner au mieux jour après jour, au cœur d'un contexte politique et économique plus que jamais imprévisible. A ce titre, après la lecture des chiffres, je vous invite à prendre connaissance des engagements Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance qui orientent nos actions, comme un phare au travers de la tempête.



01

Le groupe COOP

Le Conseil d'administration

Ralph BINGINOT

- Président Directeur Général
- Membre du Comité Local du Crédit Coopératif de Rouen
- Représentant des Coopérateurs de Normandie Picardie au conseil d'administration de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de Normandie
- Représentant des Coopérateurs de Normandie Picardie au conseil d'administration de la Fédération Nationale des Coopératives de Consommateurs
- Représentant des Coopérateurs de Normandie Picardie au conseil d'administration de l'association Entraide Coopérative
- Représentant des Coopérateurs de Normandie Picardie au conseil d'administration de l'association Arc en Ciel
- Président de l'Association ARCC

Florence DELOBEL

- Administratrice de la radio RCF
- Administratrice de l'Institut de Développement Coopératif Régional (IDCR)

Ghislaine MACQUET

- Présidente du comité local animation COOP
- Administratrice du crédit mutuel (Sotteville les Rouen)
- Trésorière du comité des fêtes d'Oissel
- Membre du bureau du club de badminton Oissel

Nadine MALEPLATE

- Présidente de l'Institut de Développement Coopératif Régional (IDCR)
- Membre du bureau et Administratrice à LOGEAL

Eric RECTENWALD

- Administrateur Handicap-Emploi27 (Instance départementale à destination de toutes personnes handicapées) Administrateur de l'UDAF27
- Administrateur AGIFEN au Havre (Institut de formation des éducateurs de Normandie)
- Administrateur de l'association « Maison Saint Jean » (gestion patrimoniale incluant une école de quartier)
- Administrateur du comité d'agence du Crédit Coopératif de Rouen.

Valérie CREVECŒUR

- Avocate au barreau de Rouen

COOPERATIVE U ENSEIGNE
représenté par M. Renaud BLONDET

Le Comité de Direction

Ralph BINGINOT

- Président Directeur Général

Alexandra PAUGAM

- Directrice Patrimoine, Juridique et Vie Coopérative

David SAGIT

- Directeur des Ressources Humaines

Anne VIGNALE

- Directrice des Systèmes d'Information et de la Qualité

Notre histoire

→ **1890**

Création de la solidarité Sottevillaise fondée par Louis LUCAS

→ **1912**

Mise en place d'un pacte d'unité avec la création de L'Alençonnaise

→ **1919**

Création de la Coopérative auprès du registre du Commerce

→ **1927**

Changement de nom : Union des coopérateurs de Normandie (U.D.C.N.)

→ **1932**

Fusion des coopératives de Haute-Normandie et Basse-Normandie

→ **1963**

Les Coopérateurs de Picardie

→ **1986**

Ouverture des premiers magasins Le Mutant



→ **1990**

Les coopérateurs de Normandie et Picardie fusionnent

→ **1995**

Affiliation avec Casino

→ **2009**

Accord de partenariat avec Système U



→ **2014**

Fin du réseau Mutant Affiliation avec Leader Price



→ **2020**

Fin d'affiliation avec Leader Price

Nos valeurs

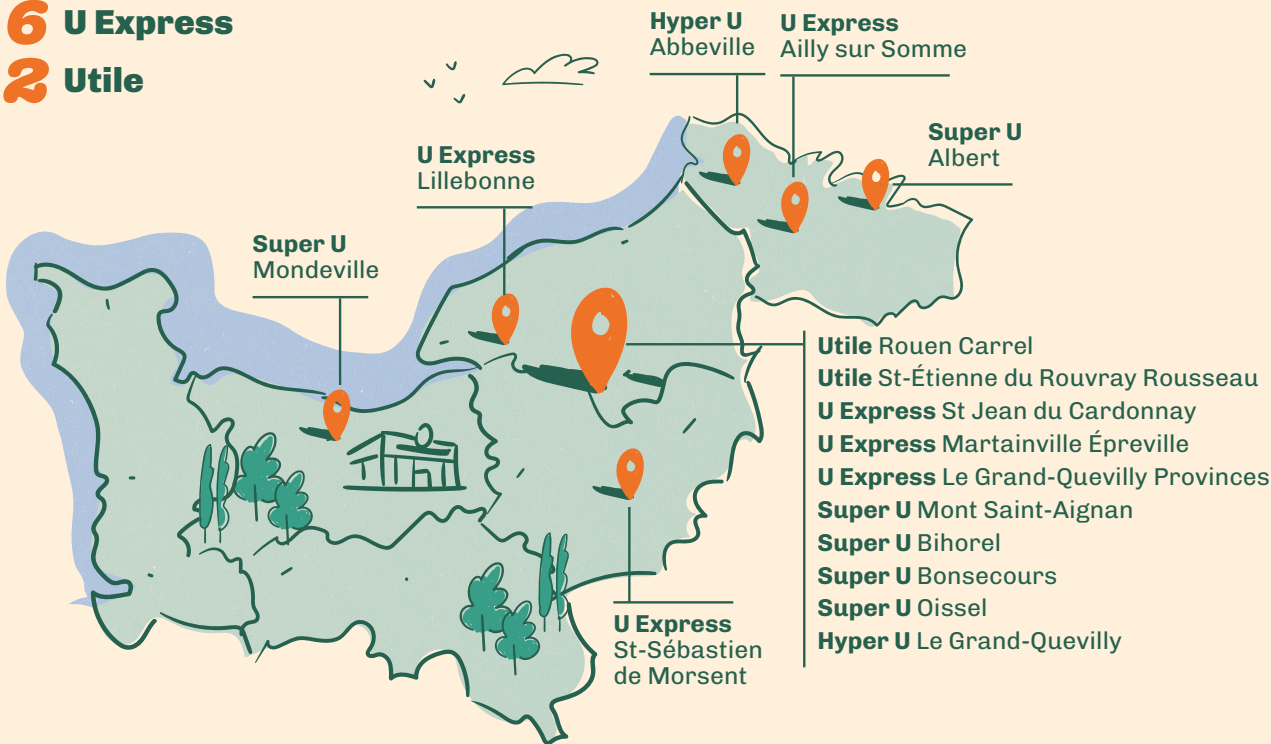
DÉMOCRATIE
SOLIDARITÉ
RESPONSABILITÉ
PÉRENNITÉ
TRANSPARENCE
PROXIMITÉ
SERVICE



Notre organisation

Périmètre au 30/11/2024

- 2 Hyper U
- 1 Drive
- 6 Supermarchés U
- 6 U Express
- 2 Utile



HYPER U

SUPER U

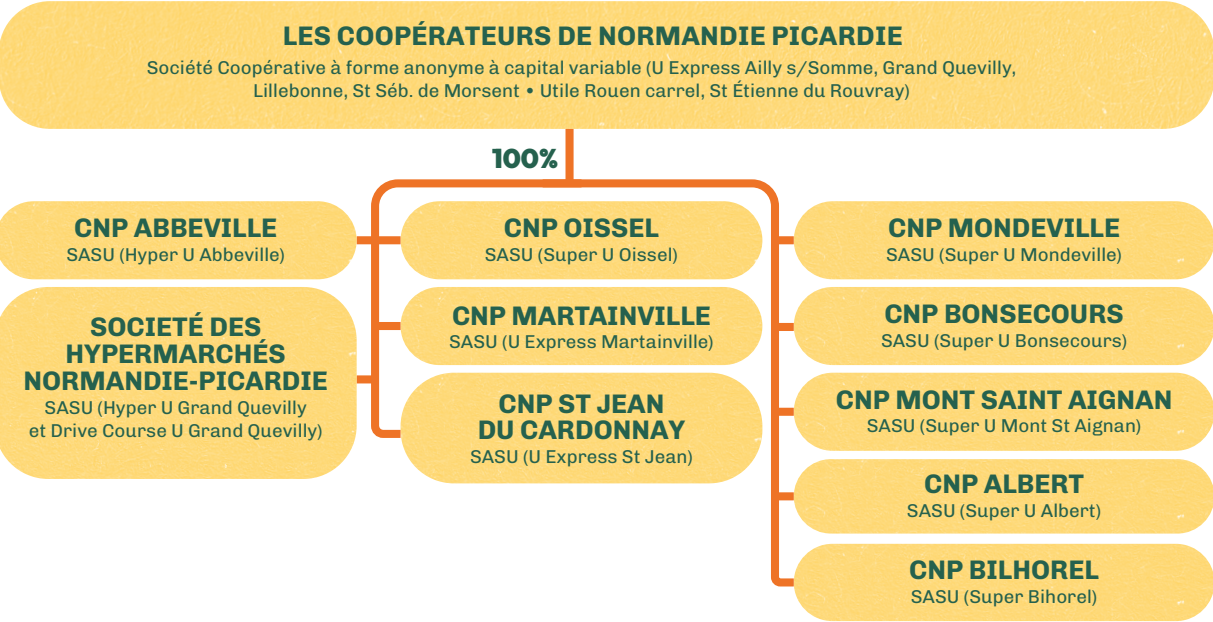
U express

Utile

Périmètre au 31/12/2024

- 1 Supermarchés U
- 6 U Express
- 2 Utile

Organigramme



Au 31/12/2024, l'ensemble des dix filiales ont fusionné au sein de la maison-mère Les Coopérateurs de Normandie Picardie, avec effet rétroactif, à titre comptable et fiscal, au 01/01/2024. La Société Les Coopérateurs de Normandie Picardie exploite donc désormais en direct l'ensemble des 9 magasins, à savoir :

- 1 magasin sous enseigne Super U à Oissel
- 6 magasins sous enseigne U Express à Ailly sur Somme, Grand Quevilly, Lillebonne, Saint Sébastien de Morsent, Saint Jean du Cardonnay et Martainville
- 2 magasins sous enseigne Utile, situés à Rouen rue Carrel et Saint Etienne du Rouvray



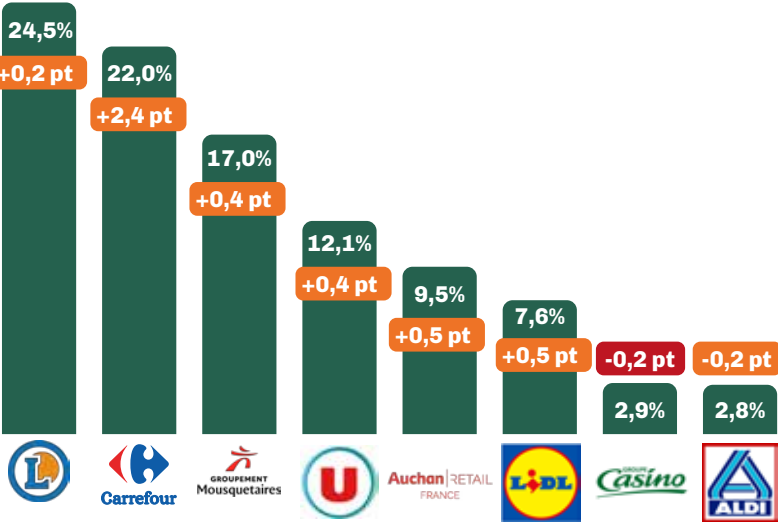
02

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

La grande distribution

Parts de marché valeur par groupe, PGC Frais LS, P13



Mémo PDM P13 2023, des 3 enseignes disparues



La société « les coopérateurs de normandie-picardie »

Jusqu’au 30 novembre 2024, le périmètre d’activités de la société Les Coopérateurs de Normandie Picardie (société-mère) était le suivant :

Une activité de holding

- En qualité de société-mère du Groupe « Les Coopérateurs de Normandie-Picardie », via la détention de 100% du capital des 10 filiales suivantes :
- SHNP, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU) qui exploitait l’Hyper U de Grand Quevilly ainsi que le drive autonome Course U de Grand Quevilly ;
- CNP Abbeville, SASU qui exploitait l’Hyper U d’Abbeville ;
- CNP Albert, SASU qui exploitait le Super U d’Albert ;
- CNP Bihorel, SASU qui exploitait le Super U de Bihorel ;

- CNP Bonsecours, SASU qui exploitait le Super U de Bonsecours ;
- CNP Mondeville, SASU qui exploitait le Super U de Mondeville ;
- CNP Mont Saint Aignan, SASU qui exploitait le Super U de Mont Saint Aignan ;
- CNP Oissel, SASU qui exploitait le Super U de Oissel ;
- CNP Martainville, SASU qui exploitait l’U Express de Martainville ;
- CNP Saint Jean du Cardonnay, SASU qui exploitait l’U Express de Saint Jean du Cardonnay.

La société-mère assurait l’administration de l’ensemble du Groupe via des conventions de prestations de services, de compte courant et de trésorerie signées avec l’ensemble des filiales, directes et indirectes. La société-mère formait, avec l’ensemble de ses filiales, directes et indirectes, un groupe d’intégration fiscale.

Au 1^{er} décembre 2024, dans le cadre d’une réorganisation complète du groupe, les contrats de location-gérance des magasins de Grand Quevilly Hyper U, Abbeville, Albert, Bihorel, Bonsecours,

Mondeville et Mont Saint Aignan, ont été résiliés. Au 31 décembre 2024, l’ensemble des 10 filiales ont fusionné via transmission universelle de patrimoine avec la maison-mère, les Coopérateurs de Normandie Picardie, avec effet rétroactif, à titre comptable et fiscal, au 1^{er} janvier 2024.

Par conséquent, au 31 décembre 2024, la clôture annuelle ne concerne qu’une seule société, les Coopérateurs de Normandie Picardie, celle-ci assurant l’exploitation directe des magasins suivants :

- 1 magasin sous enseigne Super U à Oissel
- 6 magasins sous enseigne

U Express à Ailly sur Somme, Grand Quevilly, Lillebonne, Saint Sébastien de Morsent, Saint Jean du Cardonnay et Martainville

- 2 magasins sous enseigne Utile, situés à Rouen rue Carrel et Saint Etienne du Rouvray

Le chiffres d'affaires

Le chiffre d’affaires global HT de la société s’établit à 296 292 K€ contre 28 736 K€ en 2023. Cette variation est due aux fusions opérées au cours de l’exercice et à la prise en compte rétroactive du chiffre d’affaires des dix filiales dans la société mère. L’évolution par activité est la suivante :

	N	N-1	Var	%
CA Magasins	292 269	25 614	266 656	1041%
Prestations administratives	2 217	2 424	207	-9%
Locations immobilières	661	533	128	24%
Divers (commissions)	1 145	166	980	590%
CA total	296 292	28 736	267 556	931%

L’activité commerciale génère un chiffre d’affaires de 292 269 K€. A périmètre constant, il est stable à 25 670 K€ contre 25 614 K€ un an plus tôt. Les magasins de Oissel, Martainville et St Jean, auparavant exploités sur des sociétés dédiées,

réalisent un chiffre d’affaires de 24 922 K€ contre 24 218 K€ en 2023 soit une progression de 3 %. Les magasins en location-gérance atteignent 241 677 K€ contre 254 148 K€ l’an passé du fait de leur sortie du périmètre au 30 novembre 2024.

Les prestations administratives diminuent de 9 % compte tenu de l’arrêt des facturations au 30 novembre. Les autres produits augmentent de 1 108 K€ du fait des fusions.

Les résultats comptables

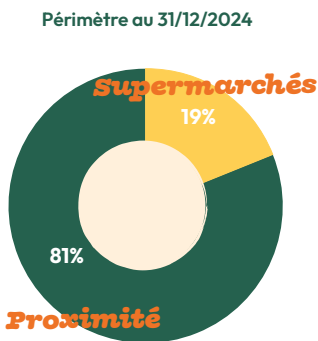
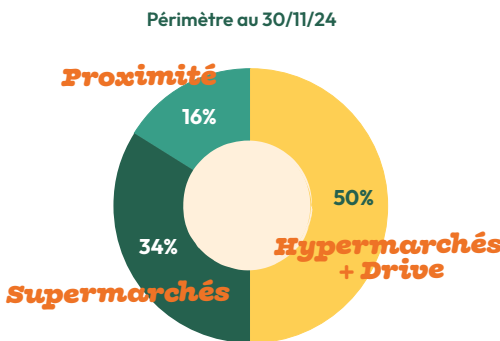
Le résultat d’exploitation s’établit à -8 639 K€ en 2024, contre +129 K€ en 2023. Cette diminution de 8 768 K€ s’explique par la prise en compte rétroactive des résultats des magasins en location-gérance pour - 6 993 K € ainsi que par les coûts de restructuration pour - 1 432 K€.

Le résultat financier ressort à 1 256 K€. Il est constitué essentiellement des bonis de fusion constatés dans le cadre de la réorganisation. Le résultat exceptionnel s’élève à 4 805 K€ et provient principalement de la plus-value réalisée par la cession des

murs des magasins exploités. Après comptabilisation d’une créance d’impôt de 28 K€, notamment liée aux dons de produits alimentaires, le résultat net s’établit donc à -2 550 K€ en 2024, contre -7 497 K€ un an plus tôt.

Répartition du chiffre d'affaires 2024 K€ T.T.C. par enseignes

(hors carburant)





03

LES COMPTES ANNUELS

Compte de résultat (société mère)

Les coopérateurs de Normandie-Picardie 2024

Libellé des comptes	2024	%	2023	%
Ventes de marchandises	291 559 467		25 625 429	
Ventes de produits				
Ventes de services	4 732 865		3 110 527	
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	296 292 332		28 735 955	
Subventions d'exploitation	267 132		26 331	
Reprise amort. et prov. d'exploitation, transferts de charges	6 576 703		1 974 294	
Autres produits d'exploitation	56 257		9 711	
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	303 192 424		30 746 292	
Achats matières 1ères et autres approv.	635 200		46 868	
Variation stocks matières 1ères et autre appro.				
Achats de marchandises	218 414 303		17 593 204	
Variation stocks de marchandises	13 687 710		-123 205	
Autres charges externes	43 203 577		5 957 944	
Impôts, taxes et versements assimilés	2 914 975		592 787	
Rémunération du personnel	23 052 991		4 026 885	
Charges sociales	6 580 822		1 383 754	
Dotations amort. et Prov.d'exploitation	2 856 647		1 129 276	
Autres charges d'exploitation	485 571		10 183	
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	311 831 795		30 617 696	
TOTAL RESULTAT D'EXPLOITATION	-8 639 371	-2,92%	128 596	0,45%
Produits des participations et autres immobilisations financières	45 895		1 572 117	
Autres produits financiers	1 610 382		1 315 843	
Reprise sur prov. et amort. Financiers	252 621			
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	1 908 899		2 887 960	
Dotations financières aux amort. et prov.			9 479 879	
Intérêts et charges financiers	652 964		665 525	
TOTAL CHARGES FINANCIERES	652 964		10 145 404	
RESULTAT FINANCIER	1 255 934	0,42%	-7 257 444	-25,26%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-7 383 437	-2,49%	-7 128 848	-24,81%
Produits exceptionnels sur opérations de capital	16 893 835		408 915	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	915 549		396 276	
Reprise de provisions et transferts de charges	755 968		122 320	
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	18 565 351		927 511	
Charges exceptionnelles sur opérations de capital	12 393 606		442 064	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 084 368		739 144	
Dotation aux amortissements et provisions	282 237		404 177	
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	13 760 210		1 585 384	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	4 805 141	1,62%	-657 873	-2,29%
Participation				
Impôts sur les bénéfices	-28 348		-289 394	
RÉSULTAT NET	-2 549 948	-0,86%	-7 497 327	-26,09%

Bilan (société mère)

Les coopérateurs de Normandie-Picardie 2024

ACTIF	EN EUROS	2024 BRUT	AMORT. & PROVISION	2024 NET	2023 NET
Capital souscrit non appelé		582 470		582 470	582 473
Concessions, brevets		329 985	248 116	81 869	107 301
Fonds commercial		10 239 645	306 714	9 932 930	5 555 730
Autres immob.incorporelles		66 963		66 963	33 727
Total immobilisations incorporelles		10 636 593	554 831	10 081 762	5 696 758
Terrains		255 313	70 756	184 557	3 759 720
Constructions		1 682 376	825 514	856 862	3 634 212
Installations techniques		4 440 973	2 574 847	1 866 125	1 314 481
Autres immobilisations corporelles		359 226	204 211	155 015	69 752
Immobilisations en cours		77 303		77 303	33 891
Total immobilisations corporelles		6 815 190	3 675 329	3 139 862	8 812 057
Titres de Participation		1 835 887	51 942	1 783 944	7 491 462
Total titres de participation		1 835 887	51 942	1 783 944	7 491 462
Immobilisations financières		7 218 792		7 218 792	5 706 860
ACTIF IMMOBILISE		26 506 461	4 282 102	22 224 360	27 707 137
Stocks matières premières					
Stocks de marchandises		2 704 455	87 708	2 616 747	1 424 799
Clients et comptes rattachés		14 915 386	199 077	14 716 309	1 261 688
Autres créances		28 426 947	686 414	27 740 532	2 844 122
Disponibilités		1 081 327		1 081 327	1 047 533
Charges constatées d'avance		172 958		172 958	125 359
ACTIF CIRCULANT		47 301 072	973 200	46 327 873	6 703 502
TOTAL ACTIF		74 390 004	5 255 301	69 134 702	34 993 112

PASSIF	EN EUROS	2024 NET	2023 NET
Capital		15 564 383	15 567 754
Primes d'émission de fusion d'apport		3 914 068	3 914 068
Ecart de réévaluation		514 414	514 414
Réserve légale		1 277 045	1 277 045
Réserve statutaire		1 186 027	1 186 027
Réserves réglementées		-	-
Autres réserves		-	-
Report à nouveau		(16 235 124)	(8 526 044)
Subventions d'investissements		20 094	24 112
Résultat de l'exercice		(2 549 948)	(7 497 327)
CAPITAUX PROPRES		3 690 958	6 460 049
Provisions pour risques		72 054	4 786 826
Provisions pour charges		529 877	249 771
TOTAL PROVISIONS		601 931	5 036 597
Emprunts et dettes auprès Ets.crédit		4 964 079	4 713 755
Dettes financières diverses		5 934 861	13 245 752
Fournisseurs et comptes rattachés		42 229 335	2 602 441
Avances et acomptes reçus s/commandes		-	-
Dettes fiscales et sociales		10 536 552	2 495 897
Autres dettes		1 176 986	438 620
Produits constatés d'avance		-	-
TOTAL DETTES		64 841 813	23 496 465
TOTAL PASSIF		69 134 702	34 993 112

Résultats des cinq derniers exercices

Les coopérateurs de Normandie-Picardie 2024

	2024	2023	2022	2021	2020
1. SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
a) capital souscrit	15 564 383	15 567 754	15 566 784	15 565 641	15 567 102
b) capital versé	14 981 913	14 985 281	14 984 311	14 983 166	14 984 599
2. RESULTATS GLOBAUX DES OPERATIONS EFFECTIVES					
a) chiffre d'affaires HT	296 292 332	28 735 955	29 198 775	32 164 244	83 960 505
b) bénéfice avant impots, amortissements, et provisions	-5 741 462	2 560 917	-1 208 642	1 559 458	-8 310 233
c) impots sur bénéfice	-28 348	-289 394	-452 321	-531 395	-741 149
d) bénéfice après impots, amortissements et provisions	-2 549 948	-7 497 327	-5 851 524	-8 280 518	-8 420 909
e) montant des bénéfices distribués	0	100 037	36 427	39 179	56 654
3. PERSONNEL					
a) nombre de salariés au 31 décembre	187	113	102	115	332
b) montant de la masse salariale (DADS 1)	22 685 462	3 910 582	3 543 114	4 664 651	8 458 400
c) montant des sommes versées au titre des charges sociales	6 870 190	1 383 754	1 195 277	1 484 485	3 035 930

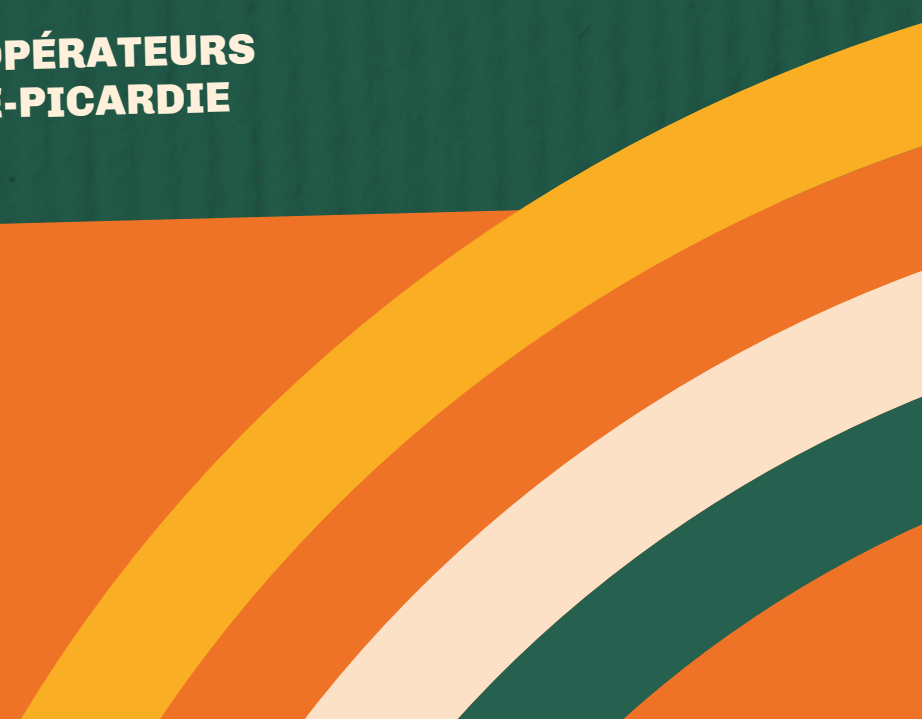




04

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

MIXTE DES COOPÉRATEURS
DE NORMANDIE-PICARDIE



Convocation

Tous les sociétaires de la Société Les Coopérateurs de Normandie-Picardie sont convoqués aux réunions de section dont le lieu, la date et l’heure seront annoncés par l’envoi de courrier et par affichage dans leurs magasins.
Cette année, l’assemblée générale sera mixte.

L'ordre du jour sera le suivant :

Au titre de l’assemblée générale ordinaire:

- Lecture du rapport de gestion du conseil d’administration, et des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l’exercice 2024, approbation du bilan et des comptes sociaux de cet exercice, quitus aux administrateurs,
- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225 -38 et suivants du code de commerce et approbation de ces conventions,
- Fixation de la rémunération des parts A, B et C,

- Affectation du résultat de l’exercice,
- Transfert des postes « Prime d’émission, de fusion, d’apport » et « Réserves statutaires » du bilan vers le poste de Report à nouveau.
- Constatation du montant du capital social,
- Fixation du montant maximal des indemnités compensatrices pour les membres du conseil d’administration au titre de l’exercice 2025,
- Ratification du transfert du siège social de la Société,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Au titre de l’assemblée générale extraordinaire :

- Nouvelle rédaction de l’article 2 des statuts,
- Nouvelle rédaction de l’article 7 des statuts,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Communications complémentaires destinées à répondre aux dispositions légales, réglementaires, et statutaires

Proposition d’affectation du résultat :

En raison de la perte nette de la coopérative, s’élevant à 2 549 948 euros, il est proposé, à l’assemblée générale, de ne pas distribuer la rémunération statutaire des parts B et C conformément aux dispositions des statuts (art.14).
Les dividendes distribués au cours des exercices antérieurs, au titre de ces

rémunérations, sont rappelés dans le corps des résolutions.
La perte nette de l’exercice sera affectée en Report à nouveau.
Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement :
Aux termes de l’art. 223 quater et quinquiès du code général des impôts, il est porté à votre connaissance que le Groupe Coop n’a pris en charge aucune dépense somptuaire.

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs (Code de commerce - Article D. 441).
Conformément aux articles 441-14 et 441-6 du Code de Commerce, nous vous informons qu’à la clôture de l’exercice, le solde des dettes à l’égard des fournisseurs, d’une part et des créances clients d’autre part, se décomposent, par date d’échéance, comme suit :

	Factures non échues	Article D. 441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
		"0 jours (indicatif)"	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement							
Montant total des factures concernées TTC	4 414 122	187 271	347 938	376 262	254 642	-97 854	880 988
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	1,55%	0,07%	0,12%	0,13%	0,09%	-0,03%	0,31%
Pourcentage du chiffre d'affaires H.T. de l'exercice							
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées							
Nombre de factures exclues	133						
Montant total des factures exclues	35 348 970						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)							
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels : (préciser) ☒ Délais légaux : (préciser)						

	Factures non échues	Article D. 441 I.-1° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
		"0 jours (indicatif)"	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement							
Montant total des factures concernées TTC	20 672	58 330	54 683	131 877	50 351	217 633	454 545
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice							
Pourcentage du chiffre d'affaires H.T. de l'exercice	0,01%	0,02%	0,02%	0,04%	0,02%	0,07%	0,14%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées							
Nombre de factures exclues	22						
Montant total des factures exclues	18162369,9						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)							
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels : (préciser) ☒ Délais légaux : (préciser)						

Activité en matière de recherche et développement

La société n’a développé aucune action particulière de recherche et de développement au cours de l’exercice.

Actionnariat salarié

Les salariés de la coopérative ont pu être amenés à souscrire une ou plusieurs parts sociales des Coopérateurs de Normandie-Picardie, dans le cadre des statuts de la coopérative.

Opérations réalisées en vertu des dispositions des art. L 225-177 à L 225-186 du code du commerce

Aucune option de souscription d’achat d’actions n’a été réalisée dans ce cadre.



05

RÉSOLUTIONS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

DES COOPÉRATEURS DE
NORMANDIE PICARDIE

Résolutions à l'assemblée générale des coopérateurs de normandie picardie

Rédigées et proposées par le conseil d'administration de la société « les coopérateurs de normandie picardie »

Au titre de l'assemblée générale ordinaire : PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, complétés par les explications fournies au cours de la discussion, approuve le compte de résultat de l'exercice 2024, tel qu'il a été présenté, et approuve, en outre, les actes exécutés par les administrateurs en vertu de leur mandat et toutes les opérations traduites par lesdits comptes, ou résumées dans le rapport du conseil d'administration. En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs de leur gestion au 31 décembre 2024.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées par l'article L.225.38 du code de commerce, déclare prendre acte de ce rapport et approuve les conventions et leurs effets qui y sont relatés.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la renonciation, de la part de la société IDCR, au versement d'une rémunération sur les parts sociales B au titre des exercices clos au 31 décembre 2023, au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2025. Il est rappelé que les montants des rémunérations versées conformément aux Art. 7 et 14 des statuts au titre des 3

derniers exercices ont été les suivants : pas de rémunération au titre de 2023, 2.20 euros par part sociale au titre de 2022, 0.80 euro par part sociale au titre de 2021.

QUATRIEME RESOLUTION

Conformément à l'article 14 des statuts et en l'absence de résultat ni de report bénéficiaires, l'assemblée générale prend acte de l'absence de rémunération des parts à avantage particulier, dites parts C, au titre de l'exercice 2024. Il est rappelé que la rémunération des parts C a été la suivante au cours des 3 derniers exercices : 3.75% au titre de 2023, 2.75% au titre de 2022, 1.25% au titre de 2021, ces évolutions étant assises sur celles du taux du livret A.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de ne pas fixer de taux de rémunération des parts A complémentaires libérées. En conséquence, il ne leur sera versé aucun intérêt. Pour rappel, selon l'article 14 des statuts, la première part sociale A souscrite et libérée ne donne jamais lieu à versement d'intérêt.

SIXIEME RESOLUTION

Constatant que le résultat de l'exercice de la Société se traduit par une perte nette de 2.549.948 euros, l'assemblée générale décide d'affecter la perte en Report à Nouveau.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de prélever la somme de 3.914.067 euros sur le poste Prime d'émission, de fusion, d'apport et la somme de 1.186.027 euros sur le poste Réserves statutaires du bilan et de les affecter en Report à nouveau.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de ce que le capital social de la Société s'élevait à 15.564.383 euros au 31 décembre 2024.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de fixer, en application de l'article 6 de la loi du 10 septembre 1947, le montant maximal des indemnités compensatrices du temps consacré à l'administration de la coopérative par les membres du conseil d'administration, à la somme de 30 000 euros au titre de l'exercice 2025.

A titre d'information seulement :

- ce plafond maximal était fixé à 40 000 euros jusqu'à l'exercice 2024 inclus,
- la somme des indemnités effectivement versées au titre de l'exercice 2024 s'est élevée à 26 400 euros.

DIXIEME RESOLUTION

En accord avec l'article 4 des statuts, l'assemblée générale ratifie la décision du conseil d'administration de transférer l'adresse du siège social de la Société au 8 avenue Paul Delorme 76120 Le Grand Quevilly.

ONZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de la présente assemblée pour effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités où besoin sera.

Au titre de l'assemblée générale extraordinaire :

L'assemblée générale statuant sur ces résolutions aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires.

DOUZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de modifier l'article 2 des statuts comme suit, en le complétant par les mots en gras :

Ancienne rédaction :

Cette Société a pour objet :

- 1) La production, l'achat et la répartition, tant à ses membres qu'à tous les consommateurs, de tous les objets utiles à l'existence
- ... (fin de l'article inchangé)

Nouvelle rédaction :

- 1) La production, l'achat, la répartition et la vente, tant à ses membres qu'à tous les consommateurs, de tous les objets utiles à l'existence
- 2... (fin de l'article inchangé)

TREIZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de modifier l'article 7 des statuts comme suit, en le complétant par les mots en gras :

Ancienne rédaction : ... (début de l'article inchangé)

La rémunération des parts de catégorie B est fixée au même taux que celui du livret A.... (fin de l'article inchangé)

Nouvelle rédaction :

... (début de l'article inchangé)

La rémunération des parts de catégorie B est fixée, sur proposition du conseil d'administration, à un taux ne pouvant dépasser celui du livret A.... (fin de l'article inchangé)

QUATORZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de modifier l'article 7 des statuts comme suit, en supprimant la mention barrée et en gras :

Ancienne rédaction :

... (début de l'article inchangé)

La rémunération des parts de catégorie C est fixée au dernier taux du livret A, connu au dernier jour de l'exercice sur lequel l'assemblée générale doit statuer, majoré de 0,75 % ;

... (fin de l'article inchangé)

Nouvelle rédaction :

... (début de l'article inchangé)

La rémunération des parts de catégorie C est fixée au dernier taux du livret A, connu au dernier jour de l'exercice sur lequel l'assemblée générale doit statuer, majoré de 0,75 % ;

... (fin de l'article inchangé)

QUINZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de la présente assemblée pour effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités où besoin sera.



06

RAPPORT ENVIRONNEMENTAL, SOCIAL ET DE GOUVERNANCE 2024

DU GROUPE COOP

En tant que membre de l'Economie Sociale et Solidaire, notre coopérative s'emploie à progresser année après année sur chacun de ses enjeux en termes de protection de l'Environnement, d'actions Sociales et Sociétales, et de Gouvernance. Il s'agit de nos engagements ESG, que nous détaillons ci-après.



E comme engagements Environnementaux

Gestion des Déchets des Magasins*

En 2024, Coop Normandie, en partenariat avec Système U, a collecté un total de 312 tonnes de déchets issus de nos magasins, incluant carton, plastique souple, cintres, polystyrène, papier et bois. Cette initiative reflète notre engagement à minimiser l'empreinte écologique de nos opérations commerciales et à promouvoir le recyclage des matériaux.

Efforts de Réduction des Déchets au Siège

Au siège de Coop Normandie, nos actions en matière de durabilité incluent la collecte et le recyclage de 15 kg de cartouches d'impression en 2024, grâce à une collaboration avec un organisme spécialisé. Cette initiative nous a permis de réaliser une économie nette de 4 kg de CO₂, de 8 kg de matières premières et de 41 kg de ressources naturelles, démontrant notre engagement à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à promouvoir des pratiques de bureaux écologiques.

Action pour préserver la santé et le biodiversité*

La cuisson sur place de pain Bio se fait dans 6 de nos magasins. Nous contribuons ainsi à proposer une alimentation saine et respectueuse de l'environnement.

Agir pour réduire le gaspillage*

Nous avons mis en place plusieurs initiatives en magasin pour lutter contre le gaspillage alimentaire et réduire notre impact sur l'environnement. Nous utilisons une application pour gérer les dates des produits alimentaires et alerter sur les produits proches de la fin de vie, ce qui nous permet de les vendre à des prix réduits. Nous avons également lancé des campagnes d'affichage en

magasin pour informer nos clients sur les différentes dates de consommation des produits. Nous proposons aussi des paniers antigaspi de fruits et légumes légèrement abîmés mais toujours consommables. Nous avons également débuté la mise place des «paniers surprises» avec l'application « Too Good to Go » Ainsi en 2024, nous avons sauvé 60 paniers pour valoriser les invendus des rayons traditionnels et des produits en date courte ce qui a permis de générer une économie de CO₂ de 429 kg.

Utilisation des ressources durables

Dans le cadre de notre stratégie de développement durable, et en parallèle de notre approvisionnement auprès de la Centrale U, nous avons renforcé notre engagement en faveur des circuits courts et du soutien à l'économie locale grâce au test de la plateforme NectarGo sur quelques magasins sur une partie de l'année 2024, test que nous avons étendu à l'ensemble de notre nouveau périmètre en décembre 2024.

La mission de NectarGo est d'inventer une filière de distribution alimentaire sans

intermédiaire, moins carbonée, mieux ancrée dans les territoires et plus performante pour les producteurs et distributeurs.

• **Économie locale** : En 2024, 14 agriculteurs locaux ont bénéficié de commandes via NectarGo, générant 44 000 € de chiffre d'affaires, participant activement à la dynamisation des territoires.

• **Bilan carbone** : Le recours à l'approvisionnement local a permis d'économiser 19 400 kilomètres de transport, en comparaison avec un approvisionnement en centrale (estimé à 2 000 km en moyenne par produit), réduisant ainsi l'empreinte carbone logistique.

• **Gaspillage alimentaire** : L'amélioration de la gestion des volumes en circuit court a contribué à éviter plus de 600 kg de gaspillage alimentaire, en faisant passer le taux de perte de 5 % en centrale à seulement 1 % en local.

Ces premiers résultats, encourageants, annoncent un potentiel de développement significatif en 2025, avec un déploiement élargi et une ambition renforcée sur l'ensemble du périmètre.



* périmètre au 31/12/2024

S comme engagements Sociaux et Sociétaux

Relations avec nos collaborateurs

Attirer de nouveaux candidats (Talentsoft, multi canaux...)

Face à une concurrence accrue présente dans notre secteur d'activité, il est essentiel de mettre toutes nos chances de notre côté. C'est pourquoi le Groupe COOP travaille avec les partenaires TALENTSOFT et TALENTPLUG depuis 2019, sur la partie recrutement et sourcing. Ainsi, grâce à TALENTPLUG, multi diffuseurs, nous publions nos offres d'emploi, en une fois, sur plusieurs jobboards simultanément. Cela nous permet d'étendre nos recherches et de toucher un public diversifié et le plus large possible.

Lors de nos entretiens de recrutement, notamment pour les métiers de bouche (Poissonnerie, Boucherie, Coin Chaud...), nous avons à cœur d'associer nos moniteurs métiers et nos directeurs, qui constituent la meilleure vitrine de nos savoirs-faire, permettant ainsi d'apporter du crédit à nos offres auprès des candidats.

Favoriser la formation de nos collaborateurs

Malgré le contexte difficile auquel notre Groupe a dû faire face, nous avons poursuivi notre engagement à proposer des formations à l'ensemble de nos collaborateurs, dans le respect de nos obligations légales. Outre celles-ci, il nous tient à cœur de former nos collaborateurs afin de garantir leur employabilité et de leur rappeler l'importance de se former tout au long de la vie.

Sachant que face à cette situation, les Directeurs(trices) de magasin ont su jouer pleinement le jeu en inscrivant leurs collaborateurs aux formations, tout en prenant systématiquement en compte les différentes contraintes personnelles et professionnelles. Ils ont fait preuve de flexibilité et d'adaptabilité, en veillant à ce que chaque collaborateur puisse participer sans que cela ne nuise à leur équilibre travail-vie personnelle. Cette approche a permis de concilier les impératifs de formation avec les réalités de terrain, garantissant ainsi que tous les collaborateurs aient l'opportunité de se former dans les meilleures conditions possibles.

Notre Plan de Développement des Compétences Prévisionnel 2024 (formations et taxes) s'élevait à 1.58% de la Masse Salariale du Groupe.

Ainsi, 101 sessions de formation ont été réalisées sur des thématiques extrêmement variées. 346 stagiaires ont pu participer à ces formations. Cela représente plus de 2314.95 heures de formation.

Le processus de planification semestrielle, instauré en 2023, a été reconduit en 2024 et s'avère très efficace. Il permet aux magasins de connaître à l'avance les formations proposées, facilitant ainsi la gestion des disponibilités des collaborateurs. Nous continuons de travailler avec des organismes de formation locaux, qui restent des partenaires essentiels dans notre démarche de développement des compétences, et qui nous accompagnent efficacement dans la mise en place des formations pour nos collaborateurs.

Le poids et la typologie de nos dépenses en formation sont répartis de la manière suivante :

Classification des formations dispensées par catégorie	Somme
Commerce, vente	6,90%
Communication, développement de la personnalité	4,75%
Compta, gestion, fiscalité	8,15%
Dév compétences RH	2,87%
Droit, ADM du personnel, Paie	1,16%
Hygiène	7,73%
Juridique	2,48%
Qualité, gestion projet, environnement	10,50%
Sécurité et prévention	55,45%
TOTAL GÉNÉRAL	100%



Développer la promotion interne

En misant sur la mobilité interne, nous favorisons l'ascension sociale au sein de notre coopérative. Nous garantissons à tous nos salariés une opportunité équitable de postuler à des postes vacants en interne, en respectant le principe d'égalité des chances. Chaque candidature, qu'elle provienne d'un salarié ou d'un candidat externe, est traitée de la même manière lors des entretiens.

La mobilité interne est promue et visible en magasin, permettant à chacun de prendre l'initiative de postuler pour un nouveau poste. En fonction de la

motivation, de l'expérience et des compétences du candidat, une candidature interne peut être retenue, et un accompagnement individuel est prévu pour faciliter son intégration dans sa nouvelle fonction.

En 2024, 25 mobilités internes ont été diffusées.

La mobilité interne doit permettre d'apporter une réponse aux nécessités d'adaptation de l'emploi, aux évolutions des métiers et aussi aux souhaits d'évolution des salariés. Néanmoins, face aux difficultés de recrutement rencontrées et persistantes sur certains de nos postes, nous avons missionné certains

cabinets de recrutement spécialisés en Grande Distribution Alimentaire et/ou généraliste, locaux ou nationaux et ce afin de développer notre sourcing et d'être encore plus visible.

155 personnes ont été embauchées en CDI en 2024.

Au 30/11/2024, l'effectif du Groupe comptait 966 salariés répartis sur le Siège Social et les différents magasins, contre 913 à fin 2022.

Au 31/12/2024, l'effectif du Groupe comptait 187 salariés répartis sur le Siège Social et les différents magasins.

Si nous voulons recruter des professionnels, autant qu'ils soient reçus par des professionnels.

En 2024

25

mobilités internes ont été diffusées

155

personnes ont été embauchées en CDI en 2024

Méthodologie : Effectif CDI et CDD ainsi que les contrats d'apprentissage et de professionnalisation (au nombre de 18 en 2024 et 26 en 2023) présents au 30 Novembre (hors direction, mandataire, intérimaires et stagiaires).

Intégrer les jeunes et développer les contrats en alternance

Nous avons maintenu notre engagement envers les étudiants, en continuant à développer l’alternance au sein du Groupe. Cette initiative constitue un levier stratégique pour nos magasins, car les jeunes formés ainsi intègrent progressivement nos équipes et deviennent les salariés de demain. Cet investissement dans la formation en alternance représente une véritable force, contribuant à renouveler et à dynamiser nos effectifs avec des compétences modernes et en adéquation avec les enjeux futurs de l’entreprise.

Au 31 décembre 2024, compte tenu du changement de périmètre, nous comptons 3 alternants.

En 2024, en plus de nos alternants, nous avons accueilli un total de 60 stagiaires, ce qui a donné lieu à 73 stages conventionnés, certains stagiaires ayant réalisé plusieurs périodes de stage au sein de notre Groupe.

Persuadés que les stagiaires, en formation initiale ou en reconversion, sont les futurs salariés de demain, le Groupe a engagé une démarche volontariste de découverte de nos métiers par le biais des stages notamment des stages d’immersion. C’est à cette occasion, que nos salariés sont à même de présenter et d’éclairer les jeunes ou les personnes en reconversion professionnelle sur la réalité de leur métier. Il n’est pas rare qu’un jeune venu faire un stage en magasin se voit proposer un CDD ou un CDI à l’issue de sa formation.

	Nombre d'alternants
CNP ABBEVILLE	7
BP BOUCHER	1
BTS MCO	1
CAP BOUCHERIE	1
CAP EPC	2
MC TECHNIQUES DU TOUR EN BOULANGERIE ET PATISserie	1
TITRE PROFESSIONNEL CONSEILLER DE VENTE	1
CNP ALBERT (EX COOP NORMANDIE-PICARDIE)	1
BTS MCO	1
CNP MONT SAINT AIGNAN (EX COOP NORMANDIE-PICARDIE)	2
CAP POSSONNERIE ECAILLER	2
COOP NORMANDIE-PICARDIE	3
BAC PRO METIERS COMMERCE ET VENTE	1
BACHELOR RSP DEV COM	1
CAP EPC	1
SOCIETE DES HYPERMARCHES NORMANDIE-PICARDIE	5
BAC PRO METIERS COMMERCE ET VENTE	1
CAP BOUCHER	1
CAP BOULANGER	1
CAP PATISSIER	1
EXPERT EN STRATÉGIE ET DEVELOPPEMENT DIGITAL	1
TOTAL GÉNÉRAL	18

Au 30/11/2024, nous comptabilisons 18 alternants

Améliorer la qualité de vie et de travail

Au 30 novembre 2024, le taux d’absentéisme au sein de notre Groupe s’élève à 8,29%, en légère hausse par rapport à l’année précédente, où il était de 7,81%.

Cette variation peut être attribuée à plusieurs facteurs, notamment l’état de santé de nos collaborateurs, qui peut fluctuer d’un magasin à l’autre. Chaque site présente des spécificités et des situations individuelles qui influencent directement ce taux. Nous restons attentifs à cette évolution et mettons en place des actions pour accompagner nos équipes dans la gestion de leur santé et leur bien-être au travail, tout en poursuivant nos efforts pour réduire l’absentéisme en maintenant un environnement de travail optimal et un climat social sain.



En 2024, lors de la réalisation des entretiens individuels annuels portant sur l’année 2023, nous avons recueilli des retours très positifs de la part de nos collaborateurs. En effet, 93% d’entre eux ont exprimé qu’ils se sentaient bien, voir très bien au sein de notre entreprise, ce qui témoigne de la satisfaction générale et du bien-être de nos salariés. Ces chiffres reflètent l’engagement de l’entreprise à créer un environnement de travail favorable, où nos collaborateurs se sentent valorisés et épanouis. Nous continuons de travailler pour renforcer ce climat positif et répondre aux attentes de nos salariés.

Nos engagements en matière de lutte contre l’absentéisme sont multiples et se traduisent par des actions concrètes. Nous avons mis en place une démarche visant à maintenir un lien constant avec nos salariés absents, notamment par des appels téléphoniques. Cette initiative permet à nos collaborateurs de ne pas se sentir isolés et facilite leur retour au travail, même après une absence prolongée. Par ailleurs, lors de la reprise de leur poste, une visite médicale est systématiquement réalisée, au cours de laquelle le médecin du travail peut recommander un mi-temps thérapeutique pour accompagner une reprise progressive des fonctions.

En 2024, 100% des demandes de mi-temps thérapeutique ont été acceptées par l’entreprise.

Enfin, un entretien de retour est réalisé avec le salarié absent notamment pour lui préciser les modifications qui ont pu intervenir dans son environnement de travail, dans son magasin mais lui rappeler aussi les règles de sécurité à respecter.

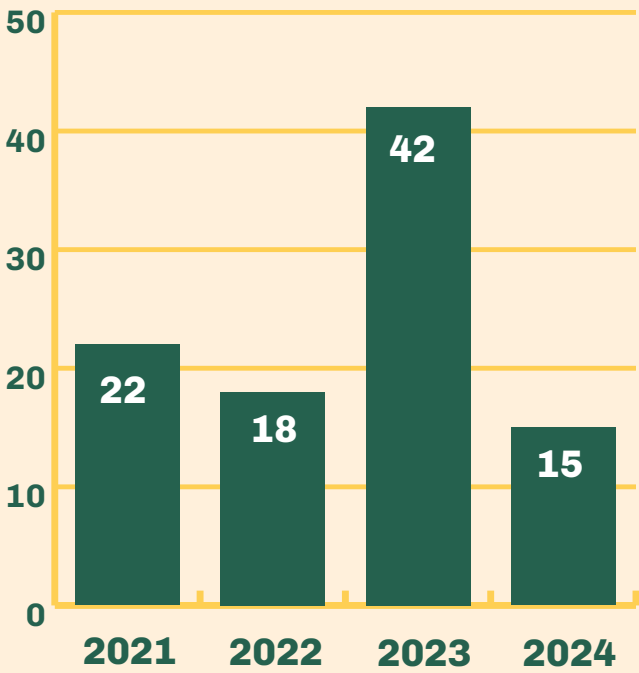
Veiller à la santé et à la sécurité de nos salariés

Nous mettons en place un accompagnement personnalisé pour soutenir nos salariés confrontés à des difficultés de santé, qu’elles soient temporaires ou durables. À la date du 30 novembre 2024, nous constatons que 55 de nos collaborateurs sont affectés par des restrictions médicales, plus ou moins sévères, qui les empêchent soit d’exercer pleinement leurs fonctions, soit de maintenir un emploi à temps plein. Ces situations de santé, qu’elles entraînent une incapacité partielle ou totale à réaliser certaines missions, sont prises en charge avec la plus grande attention. Nous veillons à proposer des solutions adaptées, qu’il s’agisse d’aménagements de poste, de réajustements des horaires ou d’autres mesures favorisant leur maintien dans l’entreprise, dans le respect de leur bien-être et de leur capacité de travail.

En collaboration avec les organismes de prévention et les médecins du travail, nous veillons à appliquer strictement les restrictions médicales et à suivre les recommandations pour faciliter le retour à l’emploi de nos collaborateurs. Nous maintenons des échanges réguliers avec nos médecins du travail pour assurer un suivi optimal et garantir que les mesures nécessaires sont prises en temps voulu, afin de soutenir nos équipes tout en respectant leur santé.

Chaque année, plusieurs sessions sont organisées afin de sensibiliser et de former nos équipes aux bonnes pratiques en matière de sécurité. En 2024, plus de la moitié des formations dispensées — précisément 55,45 % — ont été consacrées à des thématiques liées à la sécurité. Parmi les actions mises en œuvre figurent notamment des formations sur la santé au travail, la prévention des risques

Collaborateurs formés en SST



d'incivilités, ou encore l'utilisation des extincteurs. Ces formations visent à renforcer les réflexes de prévention, à développer une culture de la sécurité partagée, et à outiller les salariés face aux situations à risque, qu'elles soient d'ordre physique, psychosocial ou organisationnel.

Compte tenu de la situation de l'entreprise, nous avons constaté une diminution du nombre de sessions de formation en Sauveteur Secouriste du Travail (SST) en 2024. Cependant, sur les quatre dernières années, nous avons observé une évolution positive des formations liées à la sécurité.

Le taux de turnover au sein de notre organisation s'est établi à 13 % en 2024, contre 20,54 % en 2023, marquant une nette amélioration de près de 7,5 points en un an. Ce chiffre, bien qu'inférieur à la moyenne nationale estimée à 15,5 % (INSEE, 2024), demeure significatif au regard de notre contexte organisationnel.

(138 entrées + 122 sorties)
/ 2 966 nombre de collaborateurs



Favoriser le dialogue social

Nous accordons une réelle importance à favoriser le dialogue social et à maintenir de bonnes relations avec nos représentants du personnel.

Chaque mois, des réunions CSE sont organisées, à l'exception de décembre en raison des impératifs commerciaux liés à la fin d'année. Ces réunions permettent de tenir régulièrement informés nos représentants du personnel sur plusieurs aspects importants de l'activité de l'entreprise. Ils sont ainsi mis au courant des évolutions commerciales de leurs magasins, des travaux réalisés ou à venir, de l'évolution des effectifs, ainsi que de l'absentéisme et de toute autre information pertinente nécessitant leur consultation, soit pour leur information, soit pour recueillir leur avis. Nos représentants jouent un rôle essentiel auprès des collaborateurs et prennent très à cœur leur mission. Ils sont de véritables relais pour l'information et la communication, assurant un lien direct entre la direction et les salariés. En plus de transmettre les informations, ils recueillent également les questions et préoccupations des collaborateurs et les font remonter, garantissant ainsi un dialogue constructif et une écoute attentive des besoins et attentes des équipes.

Bilan des accords collectifs en 2024 :

Un accord sur la négociation annuelle obligatoire pour l'année 2024 a été conclu le 31 mai, démontrant notre engagement en matière de dialogue social et d'amélioration des conditions de rémunération de nos salariés.

De plus, un accord portant sur un plan de sauvegarde des emplois (PSE) qui précisent les modalités d'accompagnement pour les salariés licenciés économiquement a été signé par les 3 organisations syndicales représentatives le 21 octobre 2024.

Faciliter l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée

Enfin, nous tendons à privilégier la qualité de vie et les conditions de travail en favorisant l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle. Plusieurs accords ont été négociés et signés avec les organisations syndicales représentatives dans ce sens, notamment, la mise en place d'un Compte Épargne Temps (CET), le maintien de notre accord Télétravail, accessible au personnel du siège social, la possibilité de faire un don de jour de repos pour un collègue.

Mettre en œuvre les campagnes d'entretiens individuels

Chaque année, nous organisons nos campagnes d'entretiens annuels, comprenant quatre types d'entretiens différents : évaluation annuelle, entretiens pour les cadres en forfait jours, entretiens professionnels et bilans professionnels à 6 ans.

Ces échanges constructifs entre collaborateurs et managers ont un taux de participation élevé de 99%.

Les réponses des salariés font l'objet d'une analyse approfondie, dans le souci constant de garantir l'équité et l'égalité des chances dans le processus d'évaluation en utilisant des grilles de compétences adaptées aux différentes catégories



socioprofessionnelles. Ces outils d'évaluation ont été présentés et discutés avec les instances représentatives du personnel, dans une logique de transparence et de co-construction, pour s'assurer de la cohérence et de la justesse des critères retenus. Lorsqu'un écart est constaté entre les compétences attendues et celles observées, des plans d'action ciblés sont déployés. Ils visent à accompagner les salariés dans leur développement professionnel, tout en renforçant l'adéquation entre les compétences individuelles et les besoins de l'organisation.

Fidéliser les talents

Afin de fidéliser nos nouveaux collaborateurs, nous avons mis l'accent sur le sentiment d'appartenance à notre coopérative et sur les valeurs qu'elle porte.

Ainsi, en 2024, nous avons actualisé notre livret de bienvenue qui synthétise plusieurs informations essentielles relatives au Groupe COOP. Différents sujets sont abordés dont la vie du salarié (la possibilité d'accéder à un logement, la possibilité de prendre une mutuelle ou d'avoir des informations sur son contrat de prévoyance...), sur les ressources humaines au sens large ainsi que sur la qualité/sécurité qui sont aussi des domaines importants pour la Coopérative.

Depuis plusieurs années, pour nos nouveaux collaborateurs au statut Cadre et Agent de Maîtrise, un accueil complet concernant l'organisation et le fonctionnement de la Coopérative, les RH, la sécurité, l'hygiène, les logiciels est pratiqué.

Enfin, afin de garantir une intégration optimale, nos directeurs(trices) de magasin sont fortement impliqués dans les processus de recrutement et d'intégration. Compte tenu d'échanges constants et ouverts avec la Direction des Ressources Humaines, ils ont également l'opportunité de s'exprimer librement dans la sélection des candidats, lors de l'appréciation des périodes d'essai de nos nouvelles recrues.

Nos directeurs(trices) de magasin sont fortement impliqués dans les processus de recrutement et d'intégration

Relations avec nos sociétaires

Les réunions de sections se déroulent chaque année, fin mai, dans 9 villes réparties sur la Normandie et la Picardie, pour garder de la proximité avec les sociétaires actifs. C'est l'occasion pour les sociétaires de participer aux décisions et de voter les différentes résolutions.

En 2024, ce sont 5546 sociétaires qui ont été conviés à participer aux réunions dont 16.8% des sociétaires qui ont voté contre 18% en 2022 au total. 66% des votants se sont exprimés par correspondance et 34% lors des réunions de section.



5546

sociétaires qui ont été conviés à participer aux réunions

1592

sociétaires inscrits au programme Coop et Vous



Aider nos sociétaires en situation précaire

La remise des bons de Pâques fait partie des actions sociales mises en place par le Groupe COOP depuis de nombreuses années pour soutenir ses sociétaires les plus vulnérables et leur permettre de célébrer les fêtes de Pâques.

En 2024, c'est 233 bons d'achat de 10€ qui ont été distribués. Cette tradition de solidarité est très attendue et témoigne de l'engagement du Groupe COOP à soutenir ses membres.

Favoriser le pouvoir d'achat de nos sociétaires

Chaque fin d'année, un bon d'achat est envoyé au mois de décembre à tous les sociétaires ayant consommé dans les magasins du Groupe selon trois paliers de montant de consommation :

- De 1 500 € à 2 999.99 €
= 1 bon d'achats de 10€
- De 3 000 € à 5 999.99 €
= 1 bon d'achats de 15 €
- Plus de 6 000 €
= 1 bon d'achats de 20€

Le montant total des consommations des sociétaires est calculé sur une période de 12 mois (entre le 1er novembre 2023 et le 31 octobre 2024).

En 2024, c'est **3182 sociétaires** qui ont reçu leur chèque prime de fin d'année pour un montant total de **46 085 euros**.

Faciliter une consommation plus responsable

Les coopératives de consommateurs se caractérisent par leur valeur d'usage: cela signifie qu'en devenant sociétaires à vie, les clients peuvent bénéficier d'avantages supplémentaires en termes de pouvoir d'achat. Dans cet objectif, Les Coopérateurs de Normandie Picardie ont développé le programme d'animation sociétaire Coop et Vous, qui permet de soutenir le pouvoir d'achat de nos sociétaires à travers de nombreuses remises, principalement sur les produits frais: fruits et légumes, viande et poisson. En effet, en plus de soutenir le pouvoir d'achat de ses sociétaires, la coopérative encourage une alimentation plus saine, basée sur des produits frais et bruts, à cuisiner chez soi.

100% dématérialisé, ce programme d'animation sociétaire ne génère aucun envoi postal. La carte sociétaire et les bons d'achat sont disponibles directement depuis l'application web.

En choisissant de participer au programme, les consommateurs peuvent donc facilement adopter un mode de consommation plus responsable tout en profitant de nombreux avantages et réductions sur leurs achats.

Au 31 décembre 2024, **1592 sociétaires** étaient inscrits au programme Coop et Vous, **soit 7,4 % de plus par rapport à 2023**.

En moyenne, **217,42 euros de bons d'achat ont été générés par abonnés** au cours de l'année 2024.

Notre rôle dans la société qui nous entoure

Les dons alimentaires

Depuis de nombreuses années, nos magasins s'engagent auprès de nombreuses associations à travers des dons alimentaires (Restos du cœur, banque alimentaire ...). Cette année, cela représente 47 247 euros de dons.

Les dons financiers

Lors de son assemblée générale, le Groupe Coop a voté à l'unanimité pour le versement de 8194 € à des associations locales. Cette décision a été saluée par les membres présents, qui ont souligné l'importance de soutenir les initiatives de solidarité et d'entraide au niveau local.

• Les Petits Princes - 5261€

Ce don a permis de réaliser les rêves d'enfants malades. L'association "Les petits princes" organise chaque semaine dans les hôpitaux des animations, ateliers artistiques ou culturels, des séances de bien être, qui permettent aux enfants de mieux vivre leur temps d'hospitalisation.

• Le CREPAN - 691€

Le versement de cette somme a été utilisé afin de soutenir des actions en faveur de la préservation de l'environnement en Normandie.

• L'association COP1 - 1811€

Cette somme a servi à aider un grand nombre d'étudiants rouennais en situation précaire à recevoir des dons alimentaires. Ces fonds ont également permis d'autres actions d'entraide, d'accès à la culture et au sport.

• TOP Permis - 431€

Top permis Normandie est une association dont les bénévoles aident les candidats au permis qui ne peuvent pas financer l'intégralité des heures de conduite. Ces heures de conduite supervisée permettent à un candidat de décrocher le permis de conduire et accélérer ainsi son entrée dans la vie active en levant les freins à l'embauche.



42 247 €

de dons alimentaires en 2024
(Restos du cœur, banque alimentaire...)



8 194 €

de dons financiers



Diversité et inclusion

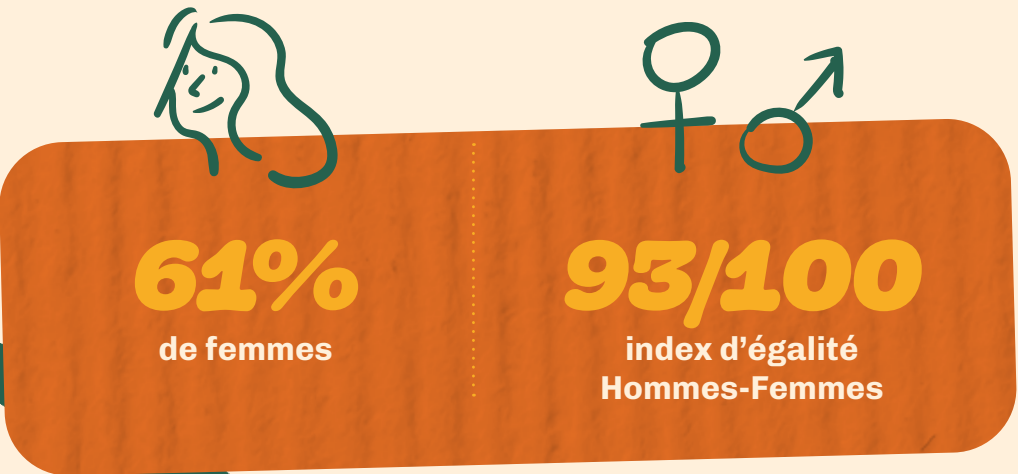
Favoriser la diversité et la parité

Il est indéniable qu’au sein des COOP, les femmes sont largement représentées. À la date du 30 novembre 2024, elles constituent 61% de nos effectifs, contre 39% d’hommes. Que ce soit dans nos processus de recrutement, nos offres d’emploi, ou lors de l’attribution des formations, nous nous engageons fermement à respecter notre principe de neutralité, conformément à nos valeurs coopératives. En 2024, parmi les collaborateurs recrutés en Contrat à Durée Indéterminée, 54% étaient des femmes. De même, sur l’ensemble des collaborateurs ayant suivi au moins une formation, 52% étaient des femmes.

Produire et suivre l’index sur l’égalité Hommes-Femmes

Cette année, nous sommes fiers d’annoncer que nous avons maintenu notre excellent résultat en matière d’égalité hommes-femmes, avec une note de 93/100. Ce résultat témoigne de notre engagement constant en faveur de l’égalité des chances et de la lutte contre toutes les formes de discrimination. Que ce soit dans le cadre de processus de recrutement, sur nos offres d’emploi, ou pour positionner nos collaborateurs en formation, nous respectons notre devoir coopératif de neutralité. Au 31/12/2024, nous comptabilisons 65% de femmes contre 35% d’hommes. Mettre en œuvre une démarche TH Nous attachons une grande importance à notre engagement en matière d’insertion des personnes en situation de handicap.

Les directions des magasins ont reçu des grandes affiches sous format A3 permettant d’aviser nos collaborateurs de notre démarche et de notre volonté d’accueillir des personnes en situation de handicap. Une salariée du siège social a été nommée “Référénte Réseau Handicap”, ce qui lui permet de mieux appréhender la connaissance du handicap et l’insertion des salariés en situation professionnelle. Une sensibilisation toute particulière sur les idées reçues sur le Handicap a fait l’objet d’une présentation auprès de nos Directeurs(trices) de magasin. Au 30 novembre 2024, 41 personnes en situation de handicap faisaient partie de nos effectifs contre 44 personnes au 31 décembre 2023. Au 31 décembre 2024, compte tenu du changement de périmètre, 4 personnes en situation de handicap font partie des effectifs.



G comme engagements de Gouvernance

Structure de gouvernance

Les Coopérateurs de Normandie Picardie sont une coopérative de consommateurs qui fait partie du secteur de l’Économie Sociale et Solidaire. De par ses statuts, il s’agit d’une organisation régie par des principes démocratiques: chaque sociétaire participe aux décisions de l’entreprise, selon le principe 1 homme = 1 voix. Les sociétaires élisent notamment les administrateurs, pour des mandats de 3 ans. Les administrateurs se réunissent au sein du conseil d’administration, et élisent le président directeur général pour un mandat de 3 ans. Par ailleurs, notre coopérative est administratrice auprès de la Chambre Régionale de l’Economie Sociale et Solidaire de Normandie, ainsi qu’auprès de la Fédération Nationale des Coopératives de Consommateurs.

Dans ce cadre, les Coopérateurs de Normandie Picardie incarnent et respectent les 7 principes coopératifs, définis par l’Alliance Coopérative Internationale :

- 1. Adhésion volontaire et ouverte approuvées par les membres. Les coopératives sont des organisations volontaires, ouvertes à toute personne apte à utiliser leurs services et prête à assumer les responsabilités qu’entraîne l’adhésion, sans subir aucune discrimination liée à son sexe, son statut social, sa race, son affiliation politique ou religieuse.
- 2. Contrôle démocratique exercé par les membres Les coopératives sont des organisations démocratiques contrôlées par leurs membres. Ceux-ci participent activement à l’établissement des politiques et à la prise de décisions. Les hommes et les femmes qui siègent en tant que représentants élus sont responsables envers les membres. Chaque membre jouit du même droit de vote (un membre, une voix).
- 3. Participation économique des membres Les membres contribuent équitablement à, et contrôlent par voie démocratique, le capital investi dans leur coopérative. En général, au moins une partie de ce capital appartient communément à la coopérative. Les membres ne bénéficient que d’une rémunération limitée, si tant est qu’ils en reçoivent une, du capital souscrit comme condition d’adhésion à la coopérative. Les membres allouent les excédents à la réalisation de tout ou partie des objectifs suivants : développer leurs coopératives, éventuellement en créant des réserves dont au moins une partie est indivisible ; en redistribuant aux membres en fonction des transactions effectuées avec la coopérative ; et en soutenant d’autres activités
- 4. Autonomie et indépendance Les coopératives sont des entités autonomes. Elles sont des organisations d’entraide contrôlées par leurs membres. Si elles concluent des accords avec d’autres organisations, y compris avec des gouvernements, ou si elles lèvent des capitaux provenant de sources externes, elles le font de manière à s’assurer que les membres exercent un contrôle démocratique et conservent leur autonomie.
- 5. Éducation, formation et information Les coopératives proposent des formations à leurs membres, à leurs représentants, à leurs gestionnaires et à leurs employés afin que ceux-ci puissent contribuer efficacement au développement de leur coopérative. Elles sensibilisent par ailleurs le grand public, en particulier les jeunes et les décideurs, à la nature et aux vertus de la coopération.
- 6. Coopération entre les coopératives Les coopératives servent leurs membres le plus efficacement possible, et renforcent le mouvement coopératif en collaborant via des structures locales, nationales, régionales et internationales.
- 7. Engagement envers la communauté Les coopératives œuvrent au développement durable de leur collectivité en appliquant des politiques approuvées par leurs membres.

Contrôle interne, conformité et transparence

Audits sécurité alimentaires réalisés dans les magasins*

Les audits de sécurité alimentaire réalisés dans les magasins ont pour objectif d'assurer la qualité des produits proposés aux clients. La la moyenne des inspections Food Store Quality Standard (SUPER U) et des audits sécurité alimentaire (U EXPRESS et UTILE) est de 93.4/100.

100% des magasins U Express et Utile ont obtenu une note moyenne de 80/100 ou plus et Super U a atteint une note moyenne supérieure à 81/100.

100% des magasins obtenu une note de **80/100** ou plus en moyenne

97 analyses microbiologiques réalisées (taux de conformité supérieur de 84.5%)

* périmètre au 31/12/2024

La sûreté des produits vendus

En 2024, le Groupe* a réalisé un total de 97 analyses microbiologiques sur les produits, équipements, mains, eau et glace, avec un taux de conformité supérieur de 84.5%. Ces analyses visent à garantir la conformité réglementaire des produits vendus et à vérifier le respect des bonnes pratiques. Les résultats montrent une stabilité satisfaisante pour les enseignes, Super U, U Express et Utile, avec des taux de conformité très positifs pour l'ensemble du Groupe.





coopetvous.fr



DEPUIS 1919
coop